

Mot de la présidence

Bonjour à toutes et à tous,

À l'occasion de la Semaine des enseignantes et enseignants 2020, qui se déroule du 2 au 8 février, nous tenons chaleureusement à vous remercier pour l'excellent travail que vous faites auprès des élèves.

Merci de porter encore et toujours l'école à bout de bras. Vous faites de petits miracles tous les jours pour les élèves qui sont devant vous. Vous avez un impact positif inestimable dans leur vie. Il est plus que temps que vous ayez des conditions d'exercice à la hauteur de vos besoins et qui vous permettent enfin de souffler un peu.

Le ministère de l'Éducation a choisi le thème « 1 216 791 bonnes raisons de leur dire merci ! », en référence au nombre d'élèves dans le système scolaire québécois. Nous estimons qu'il y a autant de bonnes raisons d'écouter le personnel enseignant et d'améliorer ses conditions de travail.

Malheureusement, en cette semaine des enseignantes et enseignants, le ministre parle des deux côtés de la bouche. D'un côté, il tente maladroitement de nous remercier pour notre travail et de l'autre, il attaque notre autonomie professionnelle en maintenant le cap concernant le projet de loi n° 40.

Sur la formation continue imposée qui sera à l'étude cette semaine en Commission parlementaire, nous croyons que le ministre devrait plutôt en profiter pour valoriser le personnel enseignant en respectant ses principes incontournables :

- ✓ Les enseignantes et enseignants sont des professionnels, ils font déjà de la formation continue et veulent que celle-ci soit pleinement reconnue ;
- ✓ Les enseignantes et enseignants doivent avoir la pleine maîtrise d'œuvre de leur formation continue et, en aucun temps, celle-ci ne doit leur être imposée, en contenu comme en durée ;
- ✓ Le gouvernement doit travailler à soutenir l'accès à la formation continue plutôt que de créer des obligations supplémentaires en reconnaissant que les principaux obstacles sont le temps disponible, le financement, les choix offerts et la pénurie de suppléants.

Rappelons qu'en plus de l'odieux projet de loi n°40 sur la gouvernance scolaire qui est à l'étude en ce moment, le dépôt patronal reçu avant les Fêtes demande au personnel enseignant d'en faire encore plus : plus d'élèves dans leurs classes, plus d'heures de travail par jour, par semaine et dans l'année, plus de tâches imposées pour compenser la pénurie de personnel, moins d'autonomie professionnelle, plus de reddition de comptes, le tout avec une augmentation salariale en deçà de l'inflation. Ces offres patronales sont clairement à l'opposé des besoins criants du milieu de l'éducation. Pour nous, il y a 1 216 791 raisons d'avoir de meilleures conditions d'exercice.

Les positions actuelles sont certes inquiétantes, mais notre mobilisation contribue à convaincre la population que nos demandes ne sont pas exagérées après autant d'années d'austérité. Plusieurs personnes nous questionnent déjà sur la possibilité de la tenue d'une grève. Sachez que nous sommes au tout début des négociations et que nous ne sommes réellement pas rendus à cette étape. Dans tous

les cas, cette décision appartiendra ultimement à notre Assemblée générale et tous les membres de notre Syndicat pourront s'exprimer et exercer leur droit de vote le temps venu.

Comme c'est le tout début des négociations, c'est plutôt le moment de montrer que nous sommes nombreux à exiger des changements en éducation. En ce sens, il y aura une action de visibilité organisée par la CSQ le 15 février prochain au Carnaval de Québec. Nous vous invitons à vous inscrire en grand nombre et à vous faire accompagner par vos conjoints, enfants, parents et amis à ce méga party CSQ où nous démontrerons la solidarité de notre collectivité.

Il faut savoir que le gouvernement est grandement influencé par l'opinion publique. Une grande visibilité met alors une plus grande pression et démontre notre solidarité parce qu'en éducation, il faut que ça change maintenant !

Au plaisir de vous y voir en grand nombre !

Année Domíngue,
Présidente du SEEL

Méga Party CSQ

Dans le cadre de la campagne de mobilisation et de la ronde de négociation actuelle, nous vous invitons à un party CSQ électrisant au cœur du défilé du Carnaval de Québec ! Rassemblons-nous le 15 février prochain dès 17 h avant le défilé Hydro-Québec.

C'est un événement pour tous, alors vos conjoints, enfants, parents et amis sont les bienvenus !

- Rendez-vous : au coin des rues de l'Amérique-Française et Grande Allée.
- Au menu : musique, tuques offertes à chaque membre présent et lunchs gratuits, pour les membres et leur famille, distribués dès 18 h !

Ne manquons pas cette occasion de démontrer à quel point le réseau CSQ est en feu et mobilisé pour les services publics ! Enfilons nos plus beaux habits d'hiver (**et t-shirt syndical, si possible**) et célébrons ensemble la solidarité qui nous unit. Soyons visibles sous le thème « Faut que ça change maintenant ! »

Nous nous devons d'être le plus nombreux possible, alors venez célébrer la St-Valentin et le Carnaval de Québec avec vos collègues des quatre coins de la province !

Lieu de départ	Heure de départ	Heure de retour
École secondaire Curé-Mercure	13 h	1 h 30
Polyvalente des Monts	13 h 15	1 h
Augustin-Norbert-Morin	13 h 30	0 h 45

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE VENDREDI 7 FÉVRIER 2020 À 16 H. POUR CE FAIRE, VOUS DEVEZ CLIQUER SUR LE LIEN SUIVANT :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc9Gtqr9IMCKsfnFEMzIW8CgevFKqaOTOEHifY0Xzdx4i-WQQ/viewform?usp=sf_link

IL N'Y AURA PAS DE LUNCHS fournis durant le trajet, mais le souper est gratuit pour tous sur place (BBQ). Il y aura cependant des rafraîchissements à bord des autobus.

Compte tenu des restrictions légales pour les heures maximales pour les chauffeurs, il n'y aura qu'un seul arrêt possible durant le trajet et celui-ci sera d'une durée maximale de 10 minutes.

Dès la fin du défilé, vers 21 h 15, nous reprendrons les autobus qui ne seront pas trop loin de notre emplacement. Plus de détails vous seront fournis sur place ou pendant le trajet.



N'oubliez pas de vous inscrire rapidement !!!

Martin Bergeron,

Vice-président du SEEL

Grief - Saisie critériée 2017-2018

Durant l'année scolaire 2017-2018, notre Syndicat a déposé un grief pour contester la saisie critériée demandée par la Commission scolaire. Afin de régler ce litige, nous devons valider la liste du personnel enseignant qui enseignait le français en 4^e année du primaire durant cette année scolaire. Si vous avez fait la saisie critériée, veuillez nous le faire savoir en nous écrivant au z45.laurentides@lacsq.org **avant le 21 février 2020** afin que nous puissions réclamer votre compensation monétaire.

Annie Domingue,

Présidente du SEEL

Sondage préscolaire 4 ans

Dans le cadre du suivi de la maternelle 4 ans à temps plein avec le ministère, la FSE-CSQ a besoin de documenter l'accès à des services complémentaires pour vos élèves qui en auraient besoin. Pour ce faire, elle sollicite la collaboration des enseignantes et enseignants des classes de préscolaire 4 ans pour compléter ce rapide sondage.

Avec les résultats, la FSE-CSQ sera bien outillée dans ses interventions auprès du ministère afin de s'assurer que vos élèves à risque sur le plan du développement global ont accès à des services de soutien qui répondent aux besoins.

Voici le lien pour accéder au sondage : forms.gle/YttHb2PVtmUBSrx6. Ce dernier doit être rempli **au plus tard le vendredi 21 février 2020**.

Annie Domingue,

Présidente du SEEL

Consultation sur le programme ECR

Le 9 janvier dernier, le ministre a lancé une consultation, qui se déroule du 10 janvier au 21 février, dans le but de remplacer en tout ou en partie les notions de culture religieuse du programme Éthique et culture religieuse (ECR). Il souhaite également établir de nouveaux thèmes pour enrichir le programme et l'adapter aux réalités actuelles.

De plus, des forums se dérouleront les 7, 14 et 21 février à Trois-Rivières, à Québec et à Montréal. La FSE-CSQ fait partie des organisations invitées, et deux personnes nous représenteront aux trois forums.

La FSE-CSQ aimerait avoir les commentaires des experts du programme ECR que sont les enseignantes et enseignants afin de les transmettre au ministère de l'Éducation. Nous estimons que la consultation publique est trop sommaire et que leur opinion doit primer et servir d'assise aux éventuelles décisions ministérielles.

Comme nous croyons que le personnel enseignant est le mieux placé pour connaître les besoins des élèves, nous vous invitons à répondre au sondage en cliquant sur le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfHJsXLLeKAbxHl-0XFk1vu0zTG_YisAsrcHbiHyZ9gLLelQg/viewform

Vous avez **jusqu'au 28 février 2020** pour y répondre.

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

Petit rappel - Qui est membre du Syndicat ?

Toute personne salariée qui enseigne dans les écoles de la Commission scolaire des Laurentides, que ce soit en suppléance, à contrat ou permanent peut devenir membre du Syndicat aux conditions suivantes :

1. Avoir signé une carte d'adhésion ;
2. Avoir payé le droit d'entrée de 2 \$ (celui-ci est réputé avoir été prélevé à même le premier versement de la rémunération) et la cotisation telle que déterminée dans les statuts et règlements ;
3. Être accepté par le Conseil exécutif ou le Conseil des personnes déléguées.

En prévision des prochaines Assemblées générales qui auront lieu, il est très important que tous les membres aient une carte d'adhésion à jour. Si vous croyez ne pas en avoir une, adressez-vous à votre personne déléguée ou communiquez avec nous au z45.laurentides@lacsq.org.

Annie Domingue,
Présidente du SEEL